

Ο ΕΛΛΗΝΙΚΟΣ ΤΑΧΥΔΡΟΜΟΣ

ΕΦΗΜΕΡΙΣ ΠΟΛΙΤΙΚΗ, ΦΙΛΟΛΟΓΙΚΗ ΚΑΙ ΒΙΟΜΗΧΑΝΙΚΗ.

LE COURRIER GREC.

GRECHISCHER COURIER.

Ο ΕΛΛΗΝΙΚΟΣ ΤΑΧΥΔΡΟΜΟΣ ιεδίδεται δις της εβδομάδας, την Τετραν και τη Σάββατον. — Η τιμή της συνδρομής είναι 24 Δραχμές, κατ' έτος προπληρωταί. — Η τιμή των πενταγράφων διπλαίσια 30 Δραχμές διά την ημέρα. — Η συνδρομή γίνεται την Αθηναίας εἰς την Βασιλ. Τυπογραφίαν έντος δις της Ελλάδος; εἰς τους διευθυντάς την ταχυδρομείαν, καὶ εκτός ἐξ τούς χωρίους Ελλήνη. Προζένους.

Le COURRIER GREC paraît lele mardi et samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 24 drach. par an, payables d'avance. — Prix des inscriptions, 30 lepta par ligne de 50 lettern. — On s'abonne à Athènes à l'Imprimerie Royale; chez les directeurs de Postes dans l'intérieur, et chez MM. les Consuls de Grèce à l'étranger.

Der griechische Courier erscheint wöchentlich zweimal, am Dienstag und Samstag. — Das jährliche Abonnement beträgt 24 Drachmen Vorauszahlung. — Die Inscriptions-Gebühr ist 10 Lepta für eine Zeile von 50 Lettern. — Man abonnirt sich für Athen in der Staatsbuchdruckerei, für die Provinzen bei den resp. Postbehörden, für das Ausland bei den k. griech. Consuln.

ΣΑΒΒΑΤΟΝ 10 Ιουλίου.

SAMEDI 22 juillet.

SAMSTAG, 22 Juli.

ΕΣΩΤΕΡΙΚΑ,

ΑΘΗΝΑΙ, την 9 Ιουλίου

— Ο ίπποτης Κ. Λαύρος ἐπαρουσίαστε χθὲς εἰς τὴν Α. Μ. τὰς ἐπιστολὰς τῆς Μεγαλειστάτης Βασιλίσσης τῆς Ἀγγλίας Βικτορίας δι' ὧν ἀναγγέλλεται ἐπιστῆμα; διά θάνατος τοῦ Βασιλέως Γουλελέμου τοῦ δ'. Διετάχθη λοιπὸν εἰς τὴν αὐλὴν πένθος τριῶν εέδομάδων.

Ο Σωτήριο πρότινος καιροῦ καὶ κατ' ἔξοχὴν εἰς τοὺς τελευτίους ἀριθμούς του πρεσβεύει ἀρχάς ὅμονοις καὶ ἐνώσεως γενικῆς ἀπονέμει εἰς τὸν βασιλέα ἐπάνιους καὶ θαυμάζει τὴν φρόντην καὶ τὰ ἔξοχα προτερήματα τῆς Α. Μ. Δέν ἔχομεν εἰμὴ νὰ ἐπευφημήσωμεν τὸν Σωτῆρα ἀνέροντος εἰς τὴν αὐλὴν εἰλικρινῶς, ἀλλὰ συγχρόνως καταφέρεται νὰ ταπεινώσῃ τὸν βασιλέα τοῦ οἰκουμένης.

τὴν ἀλλαγὴν του χωρις νὰ φροντίζῃ περὶ τοῦ συλλογισμοῦ, τὸν σποῖον δύναται ὁ καθεὶς ἐκ τούτου νὰ κάμη διότι τὸ ὑπουργεῖον τοῦτο ἀνήκει εἰς τὸν βασιλέα, εἶναι τὸ ἀμεσον ὄργανόν του, καὶ ἐνὶ λόγῳ ἡ κυβέρνησίς του. Διὰ ποῖον λόγον δὲ Κ. συντάκτης, διστις γραφῆσεν καθὼς καὶ ἡμεῖς, διτις ἀπόκειται εἰς μάνη τὴν Α. Μ. νὰ ἀποπέμψῃ τοὺς ὑπουργούς της δένγαρους τὴν ἐμπιστοσύνην της καὶ νὰ τοὺς ἀντικαταστήσῃ διὰ ἄλλων, τοὺς πρεσβάλλει ἀληθῶς ἄλλο τὸ ἀποτέλεσμα δὲν δύναται νὰ περιμείνῃ ὁ ἀκολουθῶν τὸ σύστημα τοῦτο εἰμὴ νὰ ἐμπνεύσῃ τὴν δύσπιστιαν μεταξὺ τοῦ μονάρχου καὶ τῶν ὑπουργῶν καὶ τοιουτορόπων νὰ παρεμβάλῃ ἐμπόδια εἰς τὸν δρόμον τῶν ὑποθέσεων.

Ἀναγινώσκομεν εἰς τὸν αὐτὸν ἀριθμὸν τοῦ Σωτῆρος, ὃτι ἀριθμὸν τοῦ συμβούλιον τῆς ἐπικρατείας ἀπέρριψε τὸ παρουσιασθὲν σχέδιον νόμου ἀπὸ τὸ ὑπουργεῖον περὶ βαλανίδων ἐπερωτᾶτροπον τινὰ ἀνεῖται δύνατὸν μετὰ τοῦτο νὰ κρατηθῇ τὸ ὑπουργεῖον, καὶ ἀν τὸ ὑπάρχον σύσημα δὲν πρέπει νὰ μεταβάληται. Δέν δυνάμεια νὰ ἐνοήσωμεν τὸν Σωτῆρα, ρα ὅτις ὡς φαίνεται δὲν ἐσκέψθη ἀκριβῶς περὶ τούτου καθότι τὶ κοινὸν μεταξὺ διαφορῆς γνώμης τοῦ συμβούλιον τῆς ἐπικρατείας περὶ τοῦ ὑποβληθέντος εἰς αὐτὸν νομοσχεδίου ὄντος βαλανίδων, καὶ τῆς ὑπάρχεως ἡ τοῦ συνέματος τοῦ ὑπουργείου;

Τὸ κοινὸν γνωφίζει καλλιστα, ὃτι τὸ συμβούλιον τῆς ἐπικρατείας, τὸ ὅποιον εἶναι σῶμα συμβούλευτικὸν, δὲν εἶναι ὑπόχρεων νὰ συμφωνῇ καθ' ὅλα μὲ τὴν κυβέρνησιν ἐν περιστάσει δὲ διαφωνίας, πασίδηλον ὅτι αὕτη δὲν δύναται νὰ ἔη παντελῶς τὰς συνεπειας, τὰς ὅποιας δὲ Σωτῆρ θέλει ν' ἀποδέσῃ εἰς τὰς γνωμοδοτήσεις του.

— Εἰς τὸν τελευταῖον ἀριθμὸν τῆς Αθηνᾶς εἶναι παταχωρημένον ἀρθρὸν ὑπὸ στ. Σ. γέμον υἱορεων καὶ προσωπικοτήτων κατὰ τῶν ὑποφαινομένων. Ἀπέχοντες οἱ ὑποφαινόμενοι τοῦ νὰ μημηθῶσι τὸν ἀνάνυμον τοῦτον κατὰ τὴν πικρίαν τῆς δργῆς του, μὲ τὴν ὅποιαν ἐπεχείρησε νὰ τοὺς προσβάλῃ, κρίνουν ἀναξίουν ἑαυτῶν πᾶσαν ἀπάντησιν, ἀφήνοντες ἐν πλήρει πεποιθήσει εἰς τὴν Κυβέρνησιν, τὴν ὅποιαν ὑπηρετοῦν καθὼς καὶ εἰς τὴν κρίσιν τοῦ κοινοῦ νὰ ἐκτιμήσωσι τοῦ ἀνανύμου τούτου τὰς υἱορεις.

Π. Δελγιαννης, Α. R. Rangabé.

Κοινοποιήσαντες εἰς ἓνα τῶν παρελθόντων φύλων τοῦ Ταχυγρόμου τὴν εἰς Λιθόρυν παρὰ τῶν ἐκεῖ ὅμογενῶν γεννημένην συνδρομὴν ὑπὲρ τῶν ἐν Υδρα δυσπυχῶν τῶν πεθεντῶν ἐσχάτως ἐξ αἰτίας τῶν ἐκεῖ ἐπισυμβάντων σεισμῶν νομίζομεν ἀναγκαῖον νὰ καταχωρίσωμεν τὰ ὄνόματα καὶ

INTÉRIEUR.

ATHÈNES le 21 juillet.

— Mr. le Chevalier Lyons a remis hier soir à S. M., les Lettres de S. M. la Reine Victoire qui annoncent le décès de S. M. le Roi Guillaume IV. La cour a en conséquence pris le deuil à partir d'hier, pour 3 semaines.

Le journal le « Sauveur » professe depuis quelque tems, et surtout dans ses derniers Numéros, des principes de paix et d'anion générale. Il adresse à la personne du Roi des éloges et manifeste son admiration pour la perspicacité et le haut mérite de S. M. Nous ne pouvons qu'applaudir en cela et être d'accord avec le Sauveur si le Sauveur parle avec sincérité. Mais comment se fait il que dans le même tems et sans égard aux conséquences que l'on doit en tirer il s'attaque violement au ministère, le combatte et en demande le changerement. Ce ministère est cependant celui du Roi, il est son organe immédiat et en un mot son gouvernement. Comment le Redacteur du Sauveur qui sait aussi bien que nous qu'il dépend de S. M. seule de renvoyer ses Ministres, s'ils n'ont pas confiance et en nommer d'autres, attaque-t-il ces mêmes ministres. Evidemment on ne peut espérer d'une pareille tactique un autre résultat que de faire naître la mésiance entre le Souverain et ses conseillers et entraver la marche des affaires.

Nous lisons dans ce même n° du Sauveur que le conseil d'Etat ayant rejeté le projet de loi sur les valonnées, l'on se demandait s'il était possible que le Ministère après cela pût se soutenir, et si le système actuel ne devait pas être bientôt remplacé par un autre.

Le Sauveur assurément n'y a pas réfléchi, car nous ne pouvons pas voir à notre tour quel rapport il peut y avoir entre une divergence d'opinion du conseil d'Etat sur la loi qui lui a été soumise pour les valonnées et l'existence ou le système du Ministère.

Tout le mond sait en effet que le conseil d'Etat, qui est un corps consultatif, n'est pas obligé d'avoir toujours et en tout une opinion conforme à celle du gouvernement, et que dans le cas où il y a lieu à une semblable dissidence elle ne saurait en aucune manière avoir les conséquences que le Sauveur veut bien lui prêter.

Dans le dernier numéro de la Minerve, se trouve inséré un article signé X.-rempli d'injures et de personnalités contre les Soussignés. Sans imiter dans sa colère et sa démarche l'anonyme, qui s'est permis de pareilles attaques, les soussignés ne daignent pas y faire la moindre réponse, laissant avec une entière confiance, au gouvernement qui emploie leurs services et à l'opinion publique, à juger du mérite des paroles outrageantes de l'anonyme.

P. DELYANNI, A. R. RANGABÉ.

Nous avons fait connaitre dernièrement la souscription faite à Livourne, par nos concitoyens en faveur des malheureux hydroïotes qui ont eu à souff-

INLAND.

ATHEN, den 21. Juli.

— Herr Ritter von Lyohshat Sr. Maj. dem Koenige gestern die Schreiben Ihrer Majestät der Koenigin Victorie überreicht, wörin das Ableben des Königs Wilhelm IV. offiziel angezeigt wird. In Folge dieses hat der königl. Hof eine Trauer von 3 Wochen angeordnet.

Der Redakteur des « Sauveur » huldigt seit einiger Zeit in seinem Journale den Grundsäzen der Eintracht und nationalen Einigung, womit er den Ausdruck dankbarer Anerkennung für die persönlichen Eigenschaften Sr. Majestät des Königs will. Redakteur wirkt Freuden diesen Grundsäzen und Ansichten des Sauveur beipflichten, sind wir zugleich weit entfernt, seiner Bekämpfung des Ministeriums und der Art und Weise, womit er dessen Aenderung verlangt, unsere Beistimmung zu geben. Das Ministerium ist das unmittelbare Organ, das Gouvernement des Königs, und nur allein von Sr. Majestät hängt es ab, die Minister, wenn sie nicht das allerhöchste Vertrauen geniesen, zu entfernen, und sie durch andere zu ersetzen. Wir überlassen es dem Redakteur des Sauveur, diesen Widerspruch in seinen Aeußerungen aufzuklären. Wir können übrigens nicht umhin, ihm die Bemerkung zu machen, dass Aeußerungen der Art dazu führen können, Misstrauen zwischen dem Monarchen und seinen Räthen zu erzeugen, und Hemmnisse in den Gang der Geschäfte zu bringen.

Der Redakteur des Sauveur fragt in einer der letzten Nummern seines Journals bei Gelegenheit, wo er von der Verwerfung des von dem Ministeriat vorgelegten Gesetzentwurfes über die Balanen spricht, ob sich wohl das Ministerium nach dieser Niederlage noch halten könne, und ob nicht das jezige System geändert werden müsse. Wir begreifen in der That nicht, wie der Sauveur auf eine solch sonderbare Zusammensetzung gerath, denn was hat, fragen wir den Sauveur, eine abweichende Meinung des Staatsrathes in Betreff des ihm vorgelegten Gesetzentwurfes über die Balanen mit dem System des Ministeriums gemein?

Das Publikum weiss sehr gut, dass der Staatsrat, als rein berathender Körper, mit der Regierung über einen Gegenstand verschiedener Ansicht sein kann, ohne dass daraus jene Consequenzen hervorgerufen müssten, welche der Sauveur davon erwartet.

— Die letzte Numer der Minerva enthält einen Artikel, mit X unterzeichnet, der eine Reihe von Beleidigungen und Persönlichkeiten gegen die Unterzeichneten enthält.

Die Unterzeichneten sind nicht gesonnen, gleiche Waffen gegen den anonymen Verfasser zu führen, und halten es unter ihrer Würde, auf einen derartigen Angriff etwas zu erwidern. Sie überlassen es mit voelliger Beruhigung dem Gouvernement, in dessen Diensten sie sind, und der öffentlichen Meinung, die gemeinen Ausfälle dieses Anonymus zu würdigen.

P. Delyanni — A. R. Rangabé.

τῶν λοιπῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ φιλανθρώπων συμπολιτῶν μας
οἵτινες ἔσπεισαν εἰς τὴν φωνὴν τῶν Ἑλληνικῶν πρέσβεων
καὶ προξένων τὰ συνεισφέρωσι προθύμως ὑπὲρ τῶν πτωχῶν
Γραίων.

Oi ēr Aordirō.

Σ. Τρικούπης: Πρέσβης.	Δραχ.	100
Π. Σ. Ράλλης. Γ. πρόξενος.	300	
Άντ. Λ. Ράλλης.	80	
Σπάρτελης.	100	
Gadbar.	56	
Z. Μουταζήνης.	100	
Λ. Κ. Ιωνίδης]	100.	
M. Καστίλης	100.	
Ράλης καὶ Μαυρογιάνης	80.	
Έμ. Φραγγιάδης	80.	
Παῦλος Κ. Νεγροπόντες	84.	
Λουκᾶς Ντέρφης	60.	
Μετθαῖος Σκυλίτσης	60.	
Ed Toluab	28.	
Εὐστράτιος Ράλλης	150.	
Στέφανος Φραγγιάδης	100.	
Α. Α. Καράτης	28.	
Άντωνιος Δασκαρίδης	60.	

Oi ēr 'Αμοτελοδάρη.

Γ. Ψύχης Γ. πρόξενος	100.
Σ. Παλαιολόγος πρόξενος	25.
Πλασίων Πασχαλίδης ιερέων	25.

Ο Κ. Γ. πρόξενος κατόρθωσε προσέτει νὰ προστεθῇ εἰς
τὴν ἀνωτέρω ποσότητα καὶ μία ποσότης 112 φιορινίων ἥτις
ἔμενε προχτεθειμένη, λείψανον τῶν χρημάτων τοῦ εἰς Ολ-
λάνδαν Ἑλληνικοῦ Κομητήτου.

Oi ēr 'Ελλησπόντῳ.

Ο Κ. Ν. Βιτάλης πρόξενος, ο Κ. Μαρίνος Ξενθόπουλος
καὶ διάφοροι ἄλλοι παρεπιδημούντες Ἑλληνες εἰς μικρὰς
ποσότητας δραχμ. 231: 20.

Ἀκολούθως θέλομεν καταγράψεις καὶ τὰ ὄνοματα τῶν
εἰς τὰ λοιπὰ μέρη δημογενῶν καθ' ὅσον θέλουν μᾶς γένεσθαι
γνωσταὶ αἱ συναισφοράὶ τῶν.

Πρὸς τὸν συντάκτην τοῦ Ταχυδρόμου.

Παρακαλεῖσθε νὰ καταγράψετε εἰς τὸ φύλλον σας τὰς
ὅλιγας ταύτας λέξεις περὶ τοῦ Κ. Δαμιράλην διοικητοῦ
Ἄκαρνην.

Ἄθηναι, τὴν 8 Ιουλίου 1837. Α.

Ἐὰν ο Σωτῆρ ἔχῃ παράπονα ἐναντίον του, δὲν εἶναι εἰμὴ
ἀποτέλεσμα ἀτομικοῦ πάθους τινῶν, ἢ ἵστως προέρχονται ἐξ
ἕκτινων, οἵτινες μὴ γαίρονται πλέον τὴν ὑπόληψιν τῶν
συμπολιτῶν των, δὲν ἔσχυσαν νὰ κερδίσωσιν οὐδὲ τὰς ψή-
φους των κατὰ τὰς γενομένας δημοτικὰς ἐλογίζεις ἀλλὰ τὶ^{τι}
τοὺς πταίσι ὁ διωκτής; ἀ; αἰτιώνται μᾶλλον ἐστούσι· ἀς
ἐφόρητος νὰ φέρωνται καλήσεως πρὸς τοὺς συμπολίτες
των· ἡ διαγωγὴ των εἶναι τὸ ἴσχυρότερον συστατικὸν καὶ
τὸ δραστικότερον διὰ νὰ κινήτῃ τὴν λευκὴν ἢ
τὴν μέλαιναν ψῆφον των. Επομένως ο Κ. Δαμιράλης ἐφέρθη
πάντοτε καλῶς καὶ εἴλκυσε τὴν εὐλένειαν τῆς κυρεγή-
σεως, ἥτις εἰ; τινας περιστάσεις ἐλαθεγέντος ἀπορρήτην νὰ τοῦ τὴν
ἐκφοράτη.

Ἐλπίζομεν λοιπὸν διὰ τοῦ Σωτῆρος θέλει ἐπιτίνεσι μᾶλλον τὸν
Κ. Δαμιράλην διὰ τὴν ἀμερόληψίν του.

ΕΞΩΤΕΡΙΚΑ.

— Ή τελετὴ τῆς ἀναγρεύσιας τῆς Βασιλίσσης τῆς Ἀγγλίας ἔγεινε τὴν
21. Ιουνίου ἐν Λευκίῳ κατά τὸν συνάδολο τρίπον. Άπειρον πλῆθος συνηθε-
σμένου πρὸς θίαν καθ' ὅλες τὰς ὁδούς, καθ' ἃς ἔμελε νὰ διέλθῃ ἡ συνο-
δία, ἐδίκειον τὸν ζωηρότερον ἐνθουσιασμὸν διὰ τὴν νέαν Ἀναστασιὸν τὴν
ἐποίην ἡ θία πρόνοια ἐπροσκάλεσεν εἰς τὸν θρόνον τῆς Μεγάλης Βρετα-
νίας. Αἱ ἐργασίες; προσβλλον εἰς τὴν νέαν βασιλίσσην τὸ παραδίηγυν
τῆς ἀναμνήστου Ἐλεούσητος, καὶ τὴν προτέρουν νὰ δευτερή τίστον θεραπεία
ἀναμερωτής τῆς πολειτικῆς, δοσιν ἐκείνην ἡ μαγάλη Ἄνασσα ἐχρημάτισε
καθ' ὅλην τὴν βίσιν τῆς θρησκείας.

Ἀμφισσέλων διὰ τὸ Κουμεράκινδ' βραστεῖν; σύμμερον τοῦ ἀναστέρεου,
διατεκτηρὸν τὸν τίτλον τοῦ πατρικίου τῆς Ἀγγλίας. Όλα τὰ ὅργανα τῆς
φιλελεύθερου μερίδος ἐκρέπονται τὸν ζωηρότερον ἐφεύν νὰ ἰδουν κενεμπο-
νοῦν καὶ τὸν ζωγόνον διεσμούν δὲ; τις δύναται ἀλεύν νὰ ἐνώσῃ τὸν
ἄγριόν τους μὲ τὴν ἀρχήν πατερίδα του.

— Η εἰδικότητα εἰσαγάγει τοῦ Λευκίου διένεμε κατὰ τὸ 1836. 5; 813.
ἀντίτυπον τῆς Ειδούσης.

Ἐφημ., τῶν συγκρίσεων

frir des derniers tremblemens de terre; nous cro-
yons nécessaire d'ajouter ici les noms de tous les
grecs habitant en Europe, qui se sont empressés,
sur l'invitation de nos ministres et consuls, de ve-
rir au secours de leurs frères malheureux.

A Londres.

MM. S. Tricoupi, ministre du Roi	dr. 100.
P. S. Rally, Consul général	300.
Ant. A. Ralli	80
Spartaly	56.
Gadbar	56.
J. Mussabini	100.
A. C. Jonides	100.
M. Castelli	80.
Ralli et Mavrogianni	80.
Em. Z. Franghiadi	80.
Paul Negroponte	84.
Lucas Tziphos	60.
Mathieu Skilitzi	60.
Mathieu Alépou	60.
Ed. Toluab	28.
Eust. Rally	150.
A. A. Karatis	28.
Ant. Lascaris	60.

A Amsterdam.

G. Psycha, consul général	100.
Et. Palaiologue, consul	25.
Hilarion Pascalidés, prêtre	25.

Comme il existait encore en dépôt 112 fl. 17 $\frac{1}{2}$
des fonds du comité grec en Hollande, Mr. Psycha
a obtenu qu'il fut joint à cette souscription, et
envoyé ensemble en Grèce.

Aux Dardanelles.

MM. N. Vitalis, Consul; Lander, consul d'An-
gleterre; M. Xanthopoulo, et divers autres grecs ont
souscrit pour 281 dr. 20 lepta.

Nous faireons connaître par la suite les noms de
tous ceux qui contribueront à cette œuvre bien-
faisante, à mesure qu'ils nous seront connus.

A Mr. le Rédacteur du Courrier.

Veuillez insérer dans votre prochain numéro le
peu de mots qui suivent au sujet de Mr. Damiralli
Gouverneur de l'Acarnanie.

Athènes ce 20 juillet 1837.

A.

Au Sauveur en réponse à son attaque contre
Mr. Damiralli — voir No. 66. p. 274.

Si le Sauveur a quelques plaintes contre Mr. Da-
miralli on ne doit les attribuer qu'à une pas-
sion personnelle car on les considère com-
me provenant de personnes qui, voudraient faire
l'un crime au gouverneur de ce qu'ils n'ont pas
réussi dans les élections communales. Mais assu-
rement la faute est à eux qui ont perdu la con-
sideration de leurs concitoyens et non point à
Mr. Damiralli. Ces Messieurs auraient dû se com-
porter mieux envers leurs concitoyens, car leur
conduite eût été la recommandation la plus
puissante en faveur de leur élection.

D'ailleurs Mr. Damiralli s'est toujours bien con-
duit et s'est attiré par là l'approbation du gou-
vernement qui, dans plus d'une occasion, n'a pas
manqué de la lui exprimer.

Nous espérons donc que le Sauveur rendra jus-
tice à Mr. Damiralli de son impunité.

EXTÉRIEUR.

— La cérémonie de la proclamation de la Reine d'Angleterre a
eu lieu le 21 juin à Londres, suivant la forme accoutumée. Une
foule immense, attirée par ce spectacle, dans toutes les rues par où
devait passer le cortège, n'a cessé de manifester le plus vif enthousiasme
pour la jenne princesse que la Providence vient d'appeler au
trône de la Grande-Bretagne. Les journaux proposent à la nou-
velle Reine l'exemple d'Elisabeth, de glorieuse mémoire, et l'enga-
gent à se montrer aussi fermement attachée à la Réforme politi-
que que cette grande Reine l'a été pendant toute sa vie à la Réfor-
me religieuse.

Il paraît douteux que le duc de Cumberland, aujourd'hui Roi
de Hanovre, conserve son titre de pair d'Angleterre. Tous les or-

— Nachdem wir in einer früheren Nummer der in
Livorno von den dortigen Griechen veranstalteten
Collekte erwähnt haben, die zur Unterstützung der
Hydrioten dienen soll, welche durch das neu-
liche Erdbeben gelitten haben, glauben wir auch
die Namen unserer übrigen in Europa befindli-
chen Landsleute veröffentlichen zu müssen, wel-
che dem von den griechischen Gesandten und Con-
sulu gemachten Aufrufe mit Bereitwilligkeit sich
angeschlossen haben.

In London:

Die Herrn	
T. Tricoupi, griech. Gesandter,	Dr. 100.
P. S. Rally, General-Consul	300.
A. A. Ralli	80.
Sportali	100.
Godbar	56.
J. Mussabini	100.
A. C. Jonides	100.
M. Castelli	80.
Ralli und Mavrojanni	80.
E. Z. Frangiadis	80.
Paul Negroponte	84.
Lukas Tziphos	60.
M. Skilitzi	60.
M. Alepu	60.
E. Tolmap	28.
E. Ralli	150.
St. Frangiadis	100.
A. A. Karatis	28.
A. Lakaritis	60.

In Amsterdam.

Die Herrn:	

<tbl_r cells="2" ix="4" maxcspan="1" maxrspan="1" used

ADMINISTRATION DES POSTES.

SERVICE DES PAQUEBOTS A VAPEUR DE LA MÉDITERRANÉE.

TABLEAU présentant l'organisation de la marche du service, le Tarif de la taxe des lettres transportées par les paquebots, et les Tarif du prix des places pour les passagers

LIEU DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS:		TAXE d'une LETTER simple.	DISTANCES à PARCOURIR en lieues marines.	DURÉE DU TRAJET non compris les relâches	DURÉE approximative du séjour aux lieux de destination	TARIF DU PRIX DES PLACES dans les paquebots.			INDICATION DES JOURS ET HEURES DE L'ARRIVÉE ET DU DÉPART DES PAQUEBOTS dans chaque échelle	
Points de départ.	Lieu de destination.	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	2	fr.	lieues mar-	j. h.	j. h.	fr.	fr.	fr.		
ALÉXANDRIE.....	à Athènes . . .	1	173	3 2	" 2	156	104	52	{ Arrivée à ALÉXANDRIE..... Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 4 heures du soir. Paquebot venant de SYRA. Départ d'ALEXANDRIE..... Les 6, 16 et 26 de chaque mois, à 4 heures du soir.	
	à Civita-Veccchia . .	2	481	8 14	" 6	433	289	141		
	à Constantinople . .	1	283	5 5	" 15	255	170	85		
	à Livourne . . .	2	519	9 16	" 6	467	311	156		
	à Malte . . .	2	312	5 18	" "	290	193	97		
	à Marseille . . .	2	598	10 16	" "	518	359	179		
	à Naples . . .	2	431	7 17	" 6	388	259	129		
	à Smyrne . . .	1	200	3 13	1 "	180	120	60		
ATHÈNES.....	à Syra . . .	1	150	2 16	2 14	135	90	45	{ Arrivée à ATHÈNES..... Les 2, 12 et 22 de chaque mois, à 6 heures du matin. Paquebot venant de SYRA. Départ d'ATHÈNES..... Les 2, 12 et 22 de chaque mois, à 8 heures du matin.	
	à Aléxandrie . . .	1	173	3 2	1 2	156	104	52		
	à Civita-Veccchia . .	1	354	6 8	" 6	319	212	106		
	à Constantinople . .	1	156	2 23	1 15	140	94	47		
	à Livourne . . .	1	392	7 "	" 6	353	235	118		
	à Malte . . .	1	195	3 12	" "	176	117	59		
	à Marseille . . .	2	471	8 10	" "	424	283	141		
	à Naples . . .	1	304	5 11	" 6	274	182	91		
CIVITA-VECCCHIA..	à Smyrne . . .	1	73	1 7	1 "	66	44	22	{ Arrivée à CIVITA-VECCCHIA.... Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 3 heures du matin. Paquebot venant de FRANCE. Départ de CIVITA-VECCCHIA... Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 10 heures du matin. Paquebot venant de CONSTANTINOPLE. Arrivée à VILLE-VECCHIA.... Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 9 heures du matin. Départ de CIVITA-VECCCHIA... Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 3 heures du soir.	
	à Syra . . .	1	23	" 10	" 4	21	14	7		
	à Alexandrie . . .	2	481	8 14	1 2	433	289	144		
	à Athènes . . .	1	354	6 8	" 2	319	212	106		
	à Constantinople . .	2	474	8 11	1 15	427	284	142		
	à Livourne . . .	1	392	" 16	" 7	34	22	11		
	à Malte . . .	1	159	2 20	1 "	143	95	48		
	à Marseille . . .	1	117	2 2	" "	165	107	53		
CONSTANTINOPLE	à Naples . . .	1	50	" 21	" 6	45	30	15	{ Arrivée à CONSTANTINOPLE.. Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 9 heures du matin. Paquebot venant de FRANCE. Départ de CONSTANTINOPLE. Les 6, 16 et 26 de chaque mois, à minuit.	
	à Smyrne . . .	2	381	6 19	1 "	343	229	114		
	à Syra . . .	1	331	5 22	" 6	298	199	99		
	à Alex. . .	1	283	5 5	" 2	255	170	85		
	à Athènes . . .	1	156	2 23	" 2	140	94	47		
	à Civita-Veccchia . .	2	474	8 11	" 6	427	284	142		
	à Livourne . . .	2	512	9 3	" 6	461	307	154		
	à Malte . . .	2	315	5 15	" "	284	189	95		
LIVOURNE.....	à Marseille . . .	2	591	10 13	" "	553	355	177	{ Arrivée à LIVOURNE..... Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 3 heures du matin. Paquebot venant de FRANCE. Départ de LIVOURNE..... Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 10 heures du matin. Paquebot venant de CONSTANTINOPLE. Arrivée à LIVOURNE..... Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 9 heures du matin. Départ de LIVOURNE..... Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 3 heures du soir.	
	à Naples . . .	1	424	7 14	" 6	382	254	127		
	à Smyrne . . .	1	93	1 16	" 2	84	56	28		
	à Syra . . .	1	133	2 13	" 6	120	80	40		
	à Alex. . .	2	519	1 16	1 2	167	311	156		
	à Athènes . . .	1	392	7 "	" 2	353	235	118		
	à Civita-Veccchia . .	1	38	" 16	" 8	34	23	11		
	à Constantinople . .	2	512	9 3	1 15	461	307	154		

O B S E R V A T I O N S.

SERVICE
des correspondances.

Les lettres originaires de France pour les stations d'Alexandrie, Constantinople et Smyrne, et réciproquement, pourront être expédiées sans être affranchies.
L'affranchissement est forcé pour les correspondances à destinations des états d'Italie, de Malte et de la Grèce.
Les gazettes, brochures, lettres d'avis ou de part, imprimés français et étrangers, payeront pour la voie de mer le quadruple de la taxe qui est fixée par les lois des 15 mars 1827 et 14 décembre 1830 pour ces Objets, à raison de leur transport sur le territoire français.

LIEUX DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS.		TAXE d'une LETTERE	DISTANCES à PARCOURIR en lieux marines.	DURÉE DU TRAJET non compris les relâches.	TARIF DU PRIX DES PLACES dans les paquebots.			INDICATION. DES JOURS ET HEURES DE L'ARRIVÉE ET DU DÉPART DES PAQUEBOTS dans chaque échelle.		
Poins de départ.	Lieu de destination.				Places de 1 ^{re} classe.	Places de 2 ^e classe.	Places de 3 ^e classe.			
1	2	3	4	5	6	6	7			
MALTE . . .	à Alexandrie . . .	fr. 2	lieues mar. 322	j. h. 5 13	fr. 290	193	97	Paquebot venant de FRANCE.	Arrivée à MALTE . . .	Le 7, 17 et 27 de chaque mois, à midi.
	à Athènes . . .	fr. 1	195	3 12	176	117	59		Départ de MALTE . . .	Le 8, 18 et 28 de chaque mois, à midi.
	à Civita-Vecchia . . .	1	159	2 20	143	95	48		Arrivée à MALTE . . .	Les 4, 14 et 24 de chaque mois, à 10 heures du soir.
	à Constantinople . . .	2	315	5 15	284	189	95		Départ de MALTE . . .	Les 9, 19 et 29 de chaque mois, à 10 heures du matin.
	à Livourne . . .	1	197	3 12	177	118	59	Paquebot venant de CONSTANTINOPLE	Arrivée à MALTE . . .	Le 7, 17 et 27 de chaque mois, à midi.
	à Marseille . . .	1	276	4 22	248	166	83		Départ de MALTE . . .	Le 8, 18 et 28 de chaque mois, à midi.
	à Naples . . .	1	109	1 23	98	65	33		Arrivée à MARSEILLE . . .	Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 7 heures du matin.
	à Smyrne . . .	1	222	3 13	200	134	67		Départ de MARSEILLE . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 5 heures du soir.
MARSEILLE . . .	à Syra . . .	1	172	3 2	155	103	52	Paquebot venant de CONSTANTINOPLE	Arrivée à MARESILLE . . .	Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 7 heures du matin.
	à Alexandrie . . .	2	598	1 2	538	358	179		Départ de MARESILLE . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 5 heures du soir.
	à Athènes . . .	2	471	2	424	283	141		Arrivée à NAPLES . . .	Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 7 heures du matin.
	à Civita-Vecchia . . .	1	117	8	105	71	25		Départ de NAPLES . . .	Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 1 heure après midi.
	à Constantinople . . .	2	591	1 15	532	355	177	Paquebot venant de CONSTANTINOPLE	Arrivée à SMYRNE . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 3 heures du soir.
	à Livourne . . .	1	79	7	71	47	24		Départ de SMYRNE . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 9 heures du matin.
	à Malte . . .	1	276	1	248	166	134		Arrivée à SYRA . . .	Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 7 heures du matin.
	à Naples . . .	1	167	6	105	100	50		Départ de SYRA . . .	Les 2, 12 et 22 de chaque mois, à 5 heures du soir.
NAPLES . . .	à Smyrne . . .	2	498	1	448	299	149	Paquebot venant de FRANCE.	Arrivée à SMYRNE . . .	Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 5 heures du soir.
	à Syra . . .	2	448	6	403	269	134		Départ de SMYRNE . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 3 heures du soir.
	à Alexandrie . . .	2	431	1 2	388	259	229		Arrivée à NAPLES . . .	Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 7 heures du matin.
	à Athènes . . .	1	304	2	274	182	91		Départ de NAPLES . . .	Les 5, 15 et 25 de chaque mois, à 1 heure après midi.
	à Civita-Vecchia . . .	1	50	6	45	30	15	Paquebot venant de CONSTANTINOPLE.	Arrivée à SMYRNE . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 3 heures du soir.
	à Constantinople . . .	1	424	2	382	254	127		Départ de SMYRNE . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 9 heures du matin.
	à Livourne . . .	1	88	6	79	53	26		Arrivée à SYRA . . .	Les 8, 18 et 28 de chaque mois, à 5 heures du soir.
	à Malte . . .	1	109	6	98	65	33		Départ de SYRA . . .	Les 10, 20 et 30 de chaque mois, à 5 heures du soir.
SMYRNE . . .	à Marseille . . .	1	167	6	105	100	50	Paquebot venant de FRANCE.	Arrivée à SYRA . . .	Les 2, 12 et 22 de chaque mois, à 5 heures du soir.
	à Naples . . .	1	331	1	298	199	99		Départ de SYRA . . .	Les 3, 13 et 23 de chaque mois, à 5 heures du soir.
	à Syra . . .	1	281	6	253	169	84		Arrivée à SYRA . . .	Les 8, 18 et 28 de chaque mois, à 5 heures du soir.
	à Alexandrie . . .	1	200	1 2	108	120	60		Départ de SYRA . . .	Les 10, 20 et 30 de chaque mois, à 5 heures du soir.
	à Athènes . . .	1	73	2	66	44	22	Paquebot venant de CONSTANTINOPLE.	Arrivée à SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 3 heures après midi.
	à Civita-Vecchia . . .	2	381	6	343	229	114		Départ de SYRA . . .	Les 4, 14 et 24 de chaque mois, à 2 heures du soir.
	à Constantinople . . .	1	93	1 15	84	56	28		Arrivée de SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 2 heures après midi.
	à Livourne . . .	2	419	6	377	251	126		Départ de SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 2 heures après midi.
SYRA . . .	à Malte . . .	1	222	"	200	133	67	Paquebot venant de FRANCE.	Arrivée à SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 3 heures du soir.
	à Marseille . . .	2	498	"	449	299	149		Départ de SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 2 heures après midi.
	à Naples . . .	1	331	6	298	199	99		Arrivée de SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 2 heures du soir.
	à Syra . . .	1	50	6	45	30	15		Départ de SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 8 heures du soir.
	à Alexandrie . . .	1	150	2	135	90	45	Paquebot venant de CONSTANTINOPLE.	Arrivée à SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 3 heures après midi.
	à Athènes . . .	1	23	2	21	14	7		Départ de SYRA . . .	Les 4, 14 et 24 de chaque mois, à 2 heures du soir.
	à Civita-Vecchia . . .	1	331	6	298	199	99		Arrivée de SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 2 heures après midi.
	à Constantinople . . .	1	183	1 15	120	80	40		Départ de SYRA . . .	Les 1, 11 et 21 de chaque mois, à 2 heures après midi.
SERVICE des voyageurs.	Bagages des voyageurs.	Lorsque le poids des bagages excédera ceux indiqués ci-dessus, il sera perçu, pour l'excédant du poids, un droit de 2 centimes par lieux marine et par 10 kilogrammes pésant et au-dessus. Dans aucun cas, le poids des bagages d'un voyageur ne pourra excéder 300 kilogrammes.								
	Enfants.	Les bagages des voyageurs devront être renfermés dans des males, valises ou porte-manteaux, portant l'inscription du nom du voyageur et du lieu de destination.								
	Domestiques.	Les enfants au-dessous de l'âge de 10 ans, accompagnant un passager de 1 ^{re} classe, payeront pour leur passage le prix d'une place de 2 ^e classe. Ceux qui accompagneraient un passager de 2 ^e classe payeront le prix d'une place de 3 ^e classe.								
	Voitures. Chiens.	Les femmes de chambre payeront le prix d'une place de 2 ^e classe.								
		Les domestiques mâles payeront le prix d'une place de 3 ^e classe.								
		Il sera perçu pour le transport des voitures à 4 roues le prix d'une place de 1 ^{re} classe, et pour les voitures à 2 roues, celui d'une place de 2 ^e classe.								
		Les chiens, attachés sur le pont, seront admis moyennant un prix de 10 francs pour les distances de 200 lieues marines et au-dessous, et de 20 francs pour les distances de 201 lieues et au-dessus.								

Paris le 13 avril 1837.

Le maître de requêtes directeur de l'administration générale des postes de France,

Signé CONTE.

'ΟΥΠΕΛΙΟΣ ΣΥΡΤΑΧΤΗΣ Χ. ΣΑΚΕΛΛΑΡΙΟΣ.

Le gérant responsable C. Sakellarios.

Verantwortlicher Redakteur C. Sakellarios.